

FINANCIERE MARCEL
Société par actions simplifiée
au capital de 26.648.718 euros
Siège social : 102, avenue des Logissons
13770 Venelles
893 190 082 R.C.S. Aix-en-Provence

(la « **Société** »)

**RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ASSOCIÉS
DU 30 JUIN 2025**

DEUXIÈME RESOLUTION

Affectation du résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2024

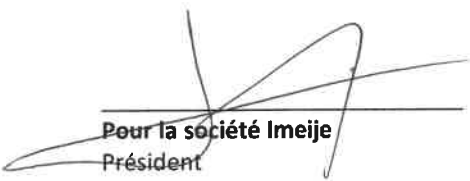
Lecture faite du rapport de gestion du président, du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et connaissance prise des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024,

l'assemblée générale des associés,

statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 19.4 (ii) des statuts,

- (i) **décide** d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se soldant par une perte de (4.495.430) euros, en totalité au poste « *report à nouveau* », dont le solde débiteur est ainsi porté de (14.598.132) à (19.093.562) euros ; et
- (ii) **constate**, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme,


Pour la société Imeije
Président
Monsieur Emmanuel Dufour



FINANCIERE MARCEL
Société par actions simplifiée
au capital de 26.648.718 euros
Siège social : 102, avenue des Logissons
13770 Venelles
893 190 082 R.C.S. Aix-en-Provence

(la « **Société** »)

PROJET DE RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
A SOUMETTRE AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES
DU 30 JUIN 2025

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2024

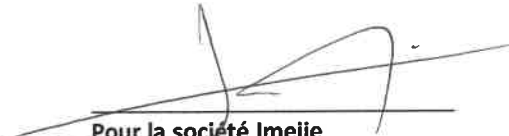
Lecture faite du rapport de gestion du président, du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et connaissance prise des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024,

l'assemblée générale des associés,

statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 19.4 (ii) des statuts,

- (i) **décide** d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se soldant par une perte de (4.495.430) euros, en totalité au poste « *report à nouveau* », dont le solde débiteur est ainsi porté de (14.598.132) à (19.093.562) euros ; et
- (ii) **constate**, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme,


Pour la société Imeije
Président
Monsieur Emmanuel Dufour

y

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12		Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles					
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	60 049 671		60 049 671	60 049 671	
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières					
	Total II	60 049 671		60 049 671	60 049 671	
	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés	302 240		302 240	302 240	
	Autres créances	29 440 230		29 440 230	33 791 340	4 351 110
	Capital souscrit - appelé, non versé					12.88
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	3 489		3 489	182 850	179 361
	Charges constatées d'avance (3)					98.09
	Total III	29 745 959		29 745 959	33 974 190	4 228 231
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	454 871		454 871	582 464	127 592
	Primes de remboursement des obligations (V)					21.91
	Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		90 250 501		90 250 501	94 606 324	4 355 823
						4.60

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

capro
certificat
BIDENS CONSEIL
copie

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2024	31/12/2023	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 26 648 718)	26 648 718	26 648 718		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 106 653	1 106 653		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	14 598 133	6 065 438	8 532 695	140.68
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	4 495 430	8 532 694	4 037 264	47.32
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	1 370 845	1 011 202	359 643	35.57
	Total I	10 032 654	14 168 441	4 135 787	29.19
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles	28 314 915	25 734 285	2 580 631	10.03
	Autres emprunts obligataires	16 941 320	15 841 441	1 099 879	6.94
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	34 755 584	37 968 436	3 212 852	8.46
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses		151 233	151 233	100.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 826	135 518	117 692	86.85
	Dettes fiscales et sociales	188 203	55 504	132 698	239.08
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		7 200	7 200	100.00
	Autres dettes		544 266	544 266	100.00
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	80 217 847	80 437 883	220 036	0.27
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	90 250 501	94 606 324	4 355 823	4.60

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 5 982 810 4 196 638

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	1 122 740		1 122 740	843 607		279 133	33.09
Chiffre d'affaires NET	1 122 740		1 122 740	843 607		279 133	33.09
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			10 808	10 462		346	3.31
Autres produits			365	0		365	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			1 133 913	854 068		279 845	32.77
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			513 304	477 475		35 828	7.50
Impôts, taxes et versements assimilés			2 940	2 891		49	1.70
Salaires et traitements			403 655	308 802		94 853	30.72
Charges sociales			187 935	135 034		52 900	39.18
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			127 592	127 592		0	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			374	0		375	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			1 235 800	1 051 794		184 006	17.49
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			101 887	197 276		95 839	48.47
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	1 753 077	1 832 604	79 527	4.34
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	312 042	28 867 114	28 555 072	98.92
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	2 065 119	30 699 719	28 634 600	93.27
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	6 109 635	5 704 306	405 328	7.11
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	6 109 635	5 704 306	405 328	7.11
2. Résultat financier (V-VI)	4 044 516	24 995 412	29 039 928	116.18
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	4 146 403	24 797 686	28 944 089	116.72
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		3	3	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		3	3	100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	21 639		21 639	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		33 005 052	33 005 052	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	359 643	359 643	0	
Total VIII	381 282	33 364 695	32 983 413	98.86
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	381 282	33 364 692	32 983 411	98.86
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	32 254	34 312	2 058	6.00
Total des produits (I+III+V+VII)	3 199 032	31 553 789	28 354 758	89.86
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	7 694 462	40 086 484	32 392 022	80.81
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	4 495 430	8 532 694	4 037 264	47.32

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées



Annexe des comptes sociaux
de FINANCIERE MARCEL
au 31 décembre 2024

Sommaire :

1	Informations générales et description de l'activité	3
1.1	Faits marquants de l'exercice	3
1.2	Évènements postérieurs à la clôture	3
2	Règles et méthodes comptables	4
2.1	Base de préparation des comptes sociaux	4
2.2	Changement de règles et méthodes comptables	4
2.3	Méthodes comptables	4
2.3.1	Immobilisations financières	4
2.3.2	Créances clients et comptes rattachés	4
2.3.3	Disponibilités	4
2.3.4	Provision pour risques et charges	4
2.3.5	Dettes et frais d'émission d'emprunt	4
2.3.6	Engagements de retraite	5
2.3.7	Estimations et jugements comptables déterminants	5
3	Notes relatives à certains postes du bilan	6
3.1	Immobilisations financières	6
3.2	Échéancier des créances	7
3.3	Comptes de régularisation et d'attente	7
3.3.1	Produits à recevoir	7
3.3.2	Charges à payer	7
3.4	Capitaux propres	8
3.4.1	Composition du capital	8
3.4.2	Tableau de variation des capitaux propres	8
3.5	Provisions réglementées	8
3.6	Échéancier des dettes	9
4	Notes relatives à certains postes du compte de résultat	10
4.1	Situation fiscale	10
4.2	Résultat financier	10
4.3	Résultat exceptionnel	11
4.4	Effectif moyen	11
4.5	Informations sur les parties liées	12
4.6	Honoraires des commissaires aux comptes	12
4.7	Engagements financiers et "hors bilan"	12
4.8	Identité de la société consolidante	12

Avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le total du bilan est de 90 250 501 €. Le compte de résultat de l'exercice est présenté sous forme de liste. Le déficit dégagé lors de l'exercice écoulé (12 mois) est de (4 495 430) €.

1 Informations générales et description de l'activité

FINANCIERE MARCEL est une société par actions simplifiée de droit français au capital de 26 648 718 euros. Elle a été créée le 11 janvier 2021.

FINANCIERE MARCEL est soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de commerce. Elle exerce une activité de holding.

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice clos au 31 décembre 2024. Ils sont présentés en euros sauf indication contraire.

1.1 Faits marquants de l'exercice

Les emprunts de la société FINANCIÈRE MARCEL font l'objet de covenants fondés sur des ratios d'équilibre financier et de rentabilité. Au 31 décembre 2024, ces ratios financiers ne sont pas respectés, ce qui constitue un cas d'Exigibilité anticipée au regard du contrat de Crédit Senior. Une demande de waiver, en date du 21 mai 2025 a été établie par le Président de la société Financière Marcel auprès du Pool Bancaire.

La société n'a pas encore obtenu une réponse à cette demande.

Dans le cas improbable, à la fois que ce waiver ne serait pas obtenu par la société et que les banques demanderaient le remboursement anticipé de la dette senior, un montant de 34,8 millions euros serait donc à reclasser dans les dettes financières échues à moins d'un an.

1.2 Évènements postérieurs à la clôture

La société Financière Marcel discute avec le pool bancaire afin de confirmer la demande de waiver de réduire de 25 % l'échéance du 30 juin 2025.

2 Règles et méthodes comptables

2.1 Base de préparation des comptes sociaux

PCG art. 833-1, 833-2/1

Les comptes sociaux de FINANCIERE MARCEL ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France, et notamment au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015, le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, le règlement ANC n°2017-01 du 5 mai 2017 et le règlement 2018-01 du 20 avril 2018.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

2.2 Changement de règles et méthodes comptables

PCG art. 833-2/4

La société n'a procédé à aucun changement de méthodes comptables par rapport à l'exercice précédent.

2.3 Méthodes comptables

2.3.1 Immobilisations financières

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3

Les immobilisations financières correspondent à des participations.

Les participations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à la valeur d'apport sauf réévaluation légale.

Cette valeur comptable est comparée à la quote-part détenue dans les capitaux propres sociaux de la société concernée. Lorsque cette quote-part est inférieure à la valeur comptable, il est réalisé une analyse complémentaire visant à estimer la valeur d'utilité de la participation en fonction de sa rentabilité et de ses perspectives. Lorsque la valeur d'utilité de la participation est inférieure à la valeur comptable de la participation concernée, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence entre ces deux valeurs.

Au 31/12/2024, aucune dépréciation n'a été constatée.

2.3.2 Créances clients et comptes rattachés

PCG art. 833-8/3 et 833-9

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Le risque d'impayés est apprécié individuellement.

L'ensemble des créances clients possède une échéance à moins d'un an à l'origine.

2.3.3 Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

2.3.4 Provision pour risques et charges

PCG art. 833-12/1

Les provisions pour risques et charges constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel ou latent ou des impôts différés.

2.3.5 Dettes et frais d'émission d'emprunt

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement.

Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

Les frais d'émission d'emprunt sont enregistrés à l'actif et amortis sur la durée des emprunts.

Au 31/12/2024, le montant des charges à répartir est de 455 k€ contre 582 k€ en 2023.

2.3.6 Engagements de retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite ne font pas l'objet d'une comptabilisation dans les comptes sociaux mais d'une information en annexe.

Les principales hypothèses sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 3,40 %
- Taux de charges cadres : 40%
- Taux de charges non-cadres : 30%
- âge de départ à la retraite : 64 ans
- Croissance des salaires : 2%

Compte tenu de la souscription d'un contrat de gestion des indemnités de fin de carrière par le Groupe auprès de son organisme de prévoyance, de l'âge, de l'ancienneté et du taux de rotation du personnel, les

engagements de retraite sont estimés à 0 € à la clôture de l'exercice 2024 pour FINANCIERE MARCEL.

2.3.7 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe.

La société fonde ses estimations sur la base d'informations ou de situations existantes à la date d'établissement des comptes, sur son expérience passée, ainsi que sur un ensemble d'autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances afin de se forger un jugement sur les valeurs à retenir pour ses actifs et passifs. Les résultats réalisés peuvent in fine diverger de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes.

Les principales estimations sont relatives au caractère recouvrable de certains actifs, notamment concernant les créances clients et les en-cours, et la détermination du chiffre d'affaires.

3 Notes relatives à certains postes du bilan

3.1 Immobilisations financières

PCG art. 833-3/1 à 833-3/4, 841-6 à 833-6

Tableau des mouvements de l'exercice

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Valeurs brutes				
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	60 049 671	-	-	60 049 671
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-
Total	60 049 671	-	-	60 049 671

Tableau des filiales et participations

Filiales et participation	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	
				brute	nette
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations					
- Filiales (+ 50% du capital détenu)					
- MARCEL & FILS	840 383	7 573 140	100%	56 616 732	56 616 732
- AB FINANCEMENT	3 626 942	3 501 695	100%	3 432 939	3 432 939
- Participations (entre 10 et 50% du capital détenu)					
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participatio					
Filiales et participation	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes versés en 2023	Prêts et avances
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations					
- Filiales (+ 50% du capital détenu)					
- MARCEL & FILS	108 971 124	-2 333 592	-	-	28 999 385
- AB FINANCEMENT	-	-12 925	-	-	358 067
- Participations (entre 10 et 50% du capital détenu)					
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participatio					

3.2 Échéancier des créances

PCG art. 833-9 et 841-5

	31.12.2024	Échéances à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
Créances de l'actif circulant	29 742 469	29 742 469	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-
Créances douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients	302 240	302 240	-
Personnel	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	-	-	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	-	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	3 306	3 306	-
Etat - Divers	1 853	1 853	-
Groupe et associés	29 435 070	29 435 070	-
Débiteurs divers	-	-	-
Charges constatées d'avance	-	-	-

3.3 Comptes de régularisation et d'attente

3.3.1 Produits à recevoir

PCG art. 833-14/3

	31.12.2024	31.12.2023
Créances clients et comptes rattachés	-	-
Autres créances	1 853	311
Total	1 853	311

3.3.2 Charges à payer

PCG art. 833-14/3

	31.12.2024	31.12.2023
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		34 188
Dettes fiscales et sociales	79 746	37 208
Autres dettes		-
Total	79 746	71 396

3.4 Capitaux propres

PCG art. 833-11/1

3.4.1 Composition du capital

Au 31 décembre 2024, le capital social de la société Financière Marcel est composé de 26 648 718 actions ordinaires de €.1 de nominal chacune, soit un capital social d'un montant de 26 648 718 €.

3.4.2 Tableau de variation des capitaux propres

PCG art. 833-11/4

	31.12.2024
Capitaux propres au 1er janvier 2024	14 168 441
Augmentations de capital liées aux fusions	-
Distribution de dividendes	-
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024	-4 495 430
Variation des provisions réglementées	359 643
Capitaux propres au 31 décembre 2024	10 032 654

3.5 Provisions réglementées

PCG art. 833-12/1 et 841-4

Tableau des mouvements de l'exercice

Provisions réglementées	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	1 011 202	359 643	-	1 370 845
Total	1 011 202	359 643	-	1 370 845

3.6 Échéancier des dettes

PCG art. 833-13/1 et 841-5

	31.12.2024	Échéances à moins d'un an	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Dettes financières	80 011 819	5 776 782	57 293 717	16 941 320
Emprunts obligataires convertibles	28 314 915	-	28 314 915	-
Autres emprunts obligataires	16 941 320	-	-	16 941 320
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	34 755 584	5 776 782	28 978 802	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Dettes d'exploitation	206 028	206 028	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 826	17 826	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	55 239	55 239	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	44 025	44 025	-	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	83 725	83 725	-	-
Etat - Autres impôts et taxes	5 214	5 214	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-

4 Notes relatives à certains postes du compte de résultat

4.1 Situation fiscale

Le taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2024 est de 25 %.

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

PCG art. 833-15

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	-4 146 403	-
Résultat exceptionnel	-381 282	-
Résultat comptable (hors participation)	-4 527 685	32 254

4.2 Résultat financier

PCG art. 833-14/1

Le résultat financier s'analyse comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023
<i>Produits financiers</i>		
Produits financiers de participations	1 753 077	1 832 604
Autres produits de participation	-	-
Gain de change	-	-
Autres produits financiers	312 042	28 867 114
Reprise de provisions financières	-	-
Total	2 065 119	30 699 718
<i>Charges financières</i>		
Dotations aux prov. & amort. financières	-	-
Intérêts et charges assimilées	6 109 635	5 704 306
Pertes de change	-	-
Autres charges financières	-	-
Total	6 109 635	5 704 306
<i>Résultat financier</i>	-4 044 516	24 995 412

4.3 Résultat exceptionnel

PCG art. 833-14/3

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023
Produits exceptionnels		
<i>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>	-	3
<i>Produits exceptionnels sur exercices antérieurs</i>	-	-
<i>Autres produits exceptionnels</i>	-	-
<i>Produits exceptionnels sur opérations en capital</i>	-	-
<i>Reprises de provisions exceptionnelles et transferts de charges</i>	-	-
Total	-	3
Charges exceptionnelles		
<i>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>	21 639	-
<i>Autres charges exceptionnelles</i>	-	-
<i>Charges exceptionnelles sur opérations en capital</i>	-	33 005 052
<i>Dotations aux provisions exceptionnelles</i>	359 643	359 643
Total	381 282	33 364 695
Résultat exceptionnel	-381 282	-33 364 692

4.4 Effectif moyen

PCG art. 833-19

L'effectif moyen employé se décompose comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023
Cadres	3	2
Techniciens et agents de maîtrise	-	-
Employés	-	-
Effectif moyen pondéré	3	2

4.5 Informations sur les parties liées

PCG art. 833-16

Toutes les transactions avec les parties liées concernent des transactions effectuées avec les sociétés du groupe MARCEL & FILS ; elles sont conclues à des conditions normales de marché.

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Exercice 2024	
Produits financiers	1 753 077
Charges financières	-
Total	1 753 077

4.6 Honoraires des commissaires aux comptes

PCG art. 833-14/4

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au compte de résultat de la société FINANCIERE MARCEL au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élèvent à 12 200 €.

4.7 Engagements financiers et "hors bilan"

PCG art. 833-18 à 833-18/3

Néant

4.8 Identité de la société consolidante

Financière Marcel S.A.S. – 893 190 082 RCS Aix-en-Provence
– 102 Avenue des Logissons – 13770 Venelles

FINANCIERE MARCEL

Société par actions simplifiée au capital social de 26.648.718 euros

102, avenue des Logissons

13770 VENELLES

893 190 082 RCS Aix en Provence

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2024

FINANCIERE MARCEL

Société par actions simplifiée au capital social de 26.648.718 euros

102, avenue des Logissons

13770 VENELLES

893 190 082 RCS Aix en Provence

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée générale de la société Financière Marcel,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société S.A.S. FINANCIERE MARCEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice notamment en ce qui concerne la détermination de la valeur recouvrable des titres de participation qui a été effectuée en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Cette méthodologie est couramment utilisée et appropriée pour évaluer les actifs financiers. Les projections financières utilisées pour ces calculs couvrent une période de cinq ans dont la cohérence et la vraisemblance ont été soumises à la revue d'un expert indépendant, puis d'une extrapolation sur les cinq années suivantes réalisées par la société, suivie d'une valeur terminale calculée à partir d'un taux de croissance perpétuel. Nous avons vérifié que

les projections financières étaient basées sur des plans d'affaires approuvés par la direction et reflétaient de manière raisonnable les perspectives économiques futures.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiements mentionnés à l'article D.441-6 du code de commerces.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de

non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette

incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 13 juin 2025,

Patrice SEJNERA

Pour AUDITA



Commissaire aux comptes
Inscrit près de la Cour d'Appel
D'Aix en Provence

Frédéric DUCHEMIN

Pour ORIGA GROUP



Commissaire aux comptes
Inscrit près de la Cour d'Appel
D'Aix en Provence

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	60 049 671		60 049 671	60 049 671		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières						
	Total II	60 049 671		60 049 671	60 049 671		
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés	302 240		302 240		302 240	
	Autres créances	29 440 230		29 440 230	33 791 340	4 351 110	12.88
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	3 489		3 489	182 850	179 361	98.09
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	29 745 959		29 745 959	33 974 190	4 228 231	12.45
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	454 871		454 871	582 464	127 592	21.91
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	90 250 501		90 250 501	94 606 324	4 355 823	4.60

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12		Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
		Euros				%	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 26 648 718)	26 648 718	26 648 718				
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 106 653	1 106 653				
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	14 598 133	6 065 438	8 532 695	140.68		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	4 495 430	8 532 694	4 037 264	47.32		
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées	1 370 845	1 011 202	359 643	35.57		
	Total I	10 032 654	14 168 441	4 135 787	29.19		
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles	28 314 915	25 734 285	2 580 631	10.03		
	Autres emprunts obligataires	16 941 320	15 841 441	1 099 879	6.94		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	34 755 584	37 968 436	3 212 852	8.46		
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses		151 233	151 233	100.00		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 826	135 518	117 692	86.85		
	Dettes fiscales et sociales	188 203	55 504	132 698	239.08		
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		7 200	7 200	100.00		
	Autres dettes		544 266	544 266	100.00		
	Produits constatés d'avance (I)						
	Total IV	80 217 847	80 437 883	220 036	0.27		
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	90 250 501	94 606 324	4 355 823	4.60		

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

5 982 810

4 196 638

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	1 122 740		1 122 740	843 607		279 133	33.09
Chiffre d'affaires NET	1 122 740		1 122 740	843 607		279 133	33.09
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			10 808	10 462		346	3.31
Autres produits			365	0		365	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			1 133 913	854 068		279 845	32.77
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			513 304	477 475		35 828	7.50
Impôts, taxes et versements assimilés			2 940	2 891		49	1.70
Salaires et traitements			403 655	308 802		94 853	30.72
Charges sociales			187 935	135 034		52 900	39.18
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			127 592	127 592		0	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			374	0		375	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			1 235 800	1 051 794		184 006	17.49
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			101 887	197 726		95 839	48.47
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	1 753 077		1 832 604		79 527	4.34
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	312 042		28 867 114		28 555 072	98.92
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	2 065 119		30 699 719		28 634 600	93.27
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	6 109 635		5 704 306		405 328	7.11
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	6 109 635		5 704 306		405 328	7.11
2. Résultat financier (V-VI)	4 044 516		24 995 412		29 039 928	116.18
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	4 146 403		24 797 686		28 944 089	116.72
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			3		3	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII			3		3	100.00
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	21 639				21 639	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			33 005 052		33 005 052	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	359 643		359 643		0	
Total VIII	381 282		33 364 695		32 983 413	98.86
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	381 282		33 364 692		32 983 411	98.86
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	32 254		34 312		2 058	6.00
Total des produits (I+III+V+VII)	3 199 032		31 553 789		28 354 758	89.86
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	7 694 462		40 086 484		32 392 022	80.81
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	4 495 430		8 532 694		4 037 264	47.32

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le total du bilan est de 90 250 501 €. Le compte de résultat de l'exercice est présenté sous forme de liste. Le déficit dégagé lors de l'exercice écoulé (12 mois) est de (4 495 430) €.

1 Informations générales et description de l'activité

FINANCIERE MARCEL est une société par actions simplifiée de droit français au capital de 26 648 718 euros. Elle a été créée le 11 janvier 2021.

FINANCIERE MARCEL est soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de commerce. Elle exerce une activité de holding.

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice clos au 31 décembre 2024. Ils sont présentés en euros sauf indication contraire.

1.1 Faits marquants de l'exercice

Les emprunts de la société FINANCIERE MARCEL font l'objet de covenants fondés sur des ratios d'équilibre financier et de rentabilité. Au 31 décembre 2024, ces ratios financiers ne sont pas respectés, ce qui constitue un cas d'Exigibilité anticipée au regard du contrat de Crédit Senior. Une demande de waiver, en date du 21 mai 2025 a été établie par le Président de la société Financière Marcel auprès du Pool Bancaire.

La société n'a pas encore obtenu une réponse à cette demande.

Dans le cas improbable, à la fois que ce waiver ne serait pas obtenu par la société et que les banques demanderaient le remboursement anticipé de la dette senior, un montant de 34,8 millions euros serait donc à reclasser dans les dettes financières échues à moins d'un an.

1.2 Évènements postérieurs à la clôture

La société Financière Marcel discute avec le pool bancaire afin de confirmer la demande de waiver de réduire de 25 % l'échéance du 30 juin 2025.

2 Règles et méthodes comptables

2.1 Base de préparation des comptes sociaux

PCG art. 833-1, 833-2/1

Les comptes sociaux de FINANCIERE MARCEL ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France, et notamment au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015, le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, le règlement ANC n°2017-01 du 5 mai 2017 et le règlement 2018-01 du 20 avril 2018.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

2.2 Changement de règles et méthodes comptables

PCG art. 833-2/4

La société n'a procédé à aucun changement de méthodes comptables par rapport à l'exercice précédent.

2.3 Méthodes comptables

2.3.1 Immobilisations financières

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3

Les immobilisations financières correspondent à des participations.

Les participations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à la valeur d'apport sauf réévaluation légale.

Cette valeur comptable est comparée à la quote-part détenue dans les capitaux propres sociaux de la société concernée. Lorsque cette quote-part est inférieure à la valeur comptable, il est réalisé une analyse complémentaire visant à estimer la valeur d'utilité de la participation en fonction de sa rentabilité et de ses perspectives. Lorsque la valeur d'utilité de la participation est inférieure à la valeur comptable de la participation concernée, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence entre ces deux valeurs.

Au 31/12/2024, aucune dépréciation n'a été constatée.

2.3.2 Créances clients et comptes rattachés

PCG art. 833-8/3 et 833-9

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Le risque d'impayés est apprécié individuellement.

L'ensemble des créances clients possède une échéance à moins d'un an à l'origine.

2.3.3 Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

2.3.4 Provision pour risques et charges

PCG art. 833-12/1

Les provisions pour risques et charges constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel ou latent ou des impôts différés.

2.3.5 Dettes et frais d'émission d'emprunt

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement.

Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

Les frais d'émission d'emprunt sont enregistrés à l'actif et amortis sur la durée des emprunts.

Au 31/12/2024, le montant des charges à répartir est de 455 k€ contre 582 k€ en 2023.

2.3.6 Engagements de retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite ne font pas l'objet d'une comptabilisation dans les comptes sociaux mais d'une information en annexe.

Les principales hypothèses sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 3,40 %
- Taux de charges cadres : 40%
- Taux de charges non-cadres : 30%
- âge de départ à la retraite : 64 ans
- Croissance des salaires : 2%

Compte tenu de la souscription d'un contrat de gestion des indemnités de fin de carrière par le Groupe auprès de son organisme de prévoyance, de l'âge, de l'ancienneté et du taux de rotation du personnel, les

engagements de retraite sont estimés à 0 € à la clôture de l'exercice 2024 pour FINANCIERE MARCEL.

2.3.7 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe.

La société fonde ses estimations sur la base d'informations ou de situations existantes à la date d'établissement des comptes, sur son expérience passée, ainsi que sur un ensemble d'autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances afin de se forger un jugement sur les valeurs à retenir pour ses actifs et passifs. Les résultats réalisés peuvent in fine diverger de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes.

Les principales estimations sont relatives au caractère recouvrable de certains actifs, notamment concernant les créances clients et les en-cours, et la détermination du chiffre d'affaires.

3 Notes relatives à certains postes du bilan

3.1 Immobilisations financières

PCG art. 833-3/1 à 833-3/4, 841-6 à 833-6

Tableau des mouvements de l'exercice

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Valeurs brutes				
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	60 049 671	-	-	60 049 671
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-
Total	60 049 671	-	-	60 049 671

Tableau des filiales et participations

Filiales et participation	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	
				brute	nette
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations					
- Filiales (+ 50% du capital détenu)					
- MARCEL & FILS	840 383	7 573 140	100%	56 616 732	56 616 732
- AB FINANCEMENT	3 626 942	3 501 695	100%	3 432 939	3 432 939
- Participations (entre 10 et 50% du capital détenu)					
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participatio					
Filiales et participation	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes versés en 2023	Prêts et avances
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations					
- Filiales (+ 50% du capital détenu)					
- MARCEL & FILS	108 971 124	-2 333 592	-	-	28 999 385
- AB FINANCEMENT	-	-12 925	-	-	358 067
- Participations (entre 10 et 50% du capital détenu)					
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participatio					

3.2 Échéancier des créances

PCG art. 833-9 et 841-5

	31.12.2024	Échéances à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
Créances de l'actif circulant	29 742 469	29 742 469	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-
Créances douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients	302 240	302 240	-
Personnel	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	-	-	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	-	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	3 306	3 306	-
Etat - Divers	1 853	1 853	-
Groupe et associés	29 435 070	29 435 070	-
Débiteurs divers	-	-	-
Charges constatées d'avance	-	-	-

3.3 Comptes de régularisation et d'attente

3.3.1 Produits à recevoir

PCG art. 833-14/3

	31.12.2024	31.12.2023
Créances clients et comptes rattachés	-	-
Autres créances	1 853	311
Total	1 853	311

3.3.2 Charges à payer

PCG art. 833-14/3

	31.12.2024	31.12.2023
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		34 188
Dettes fiscales et sociales	79 746	37 208
Autres dettes		-
Total	79 746	71 396

3.4 Capitaux propres

PCG art. 833-11/1

3.4.1 Composition du capital

Au 31 décembre 2024, le capital social de la société Financière Marcel est composé de 26 648 718 actions ordinaires de €.1 de nominal chacune, soit un capital social d'un montant de 26 648 718 €.

3.4.2 Tableau de variation des capitaux propres

PCG art. 833-11/4

	31.12.2024
Capitaux propres au 1er janvier 2024	14 168 441
Augmentations de capital liées aux fusions	-
Distribution de dividendes	-
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024	-4 495 430
Variation des provisions réglementées	359 643
Capitaux propres au 31 décembre 2024	10 032 654

3.5 Provisions réglementées

PCG art. 833-12/1 et 841-4

Tableau des mouvements de l'exercice

Provisions réglementées	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	1 011 202	359 643	-	1 370 845
Total	1 011 202	359 643	-	1 370 845

3.6 Échéancier des dettes

PCG art. 833-13/1 et 841-5

	31.12.2024	Échéances à moins d'un an	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Dettes financières	80 011 819	5 776 782	57 293 717	16 941 320
Emprunts obligataires convertibles	28 314 915	-	28 314 915	-
Autres emprunts obligataires	16 941 320	-	-	16 941 320
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	34 755 584	5 776 782	28 978 802	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Dettes d'exploitation	206 028	206 028	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 826	17 826	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	55 239	55 239	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	44 025	44 025	-	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	83 725	83 725	-	-
Etat - Autres impôts et taxes	5 214	5 214	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-

4 Notes relatives à certains postes du compte de résultat

4.1 Situation fiscale

Le taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2024 est de 25 %.

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

PCG art. 833-15

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	-4 146 403	-
Résultat exceptionnel	-381 282	-
Résultat comptable (hors participation)	-4 527 685	32 254

4.2 Résultat financier

PCG art. 833-14/1

Le résultat financier s'analyse comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023
Produits financiers		
Produits financiers de participations	1 753 077	1 832 604
Autres produits de participation	-	-
Gain de change	-	-
Autres produits financiers	312 042	28 867 114
Reprise de provisions financières	-	-
Total	2 065 119	30 699 718
Charges financières		
Dotations aux prov. & amort. financières	-	-
Intérêts et charges assimilées	6 109 635	5 704 306
Pertes de change	-	-
Autres charges financières	-	-
Total	6 109 635	5 704 306
Résultat financier	-4 044 516	24 995 412

4.3 Résultat exceptionnel

PCG art. 833-14/3

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023
Produits exceptionnels		
<i>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>	-	3
<i>Produits exceptionnels sur exercices antérieurs</i>	-	-
<i>Autres produits exceptionnels</i>	-	-
<i>Produits exceptionnels sur opérations en capital</i>	-	-
<i>Reprises de provisions exceptionnelles et transferts de charges</i>	-	-
Total	-	3
Charges exceptionnelles		
<i>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>	21 639	-
<i>Autres charges exceptionnelles</i>	-	-
<i>Charges exceptionnelles sur opérations en capital</i>	-	33 005 052
<i>Dotations aux provisions exceptionnelles</i>	359 643	359 643
Total	381 282	33 364 695
Résultat exceptionnel	-381 282	-33 364 692

4.4 Effectif moyen

PCG art. 833-19

L'effectif moyen employé se décompose comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023
Cadres	3	2
Techniciens et agents de maîtrise	-	-
Employés	-	-
Effectif moyen pondéré	3	2

4.5 Informations sur les parties liées

PCG art. 833-16

Toutes les transactions avec les parties liées concernent des transactions effectuées avec les sociétés du groupe MARCEL & FILS ; elles sont conclues à des conditions normales de marché.

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Exercice 2024	
Produits financiers	1 753 077
Charges financières	-
Total	1 753 077

4.6 Honoraires des commissaires aux comptes

PCG art. 833-14/4

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au compte de résultat de la société FINANCIERE MARCEL au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élèvent à 12 200 €.

4.7 Engagements financiers et "hors bilan"

PCG art. 833-18 à 833-18/3

Néant

4.8 Identité de la société consolidante

Financière Marcel S.A.S. – 893 190 082 RCS Aix-en-Provence
– 102 Avenue des Logissons – 13770 Venelles